



Commission des affaires
municipales de l'Ontario

A decorative graphic element consisting of a white square with a blue border, containing a blue square with a white border, which contains a blue square with a white border, creating a spiral effect.

Commission de négociation

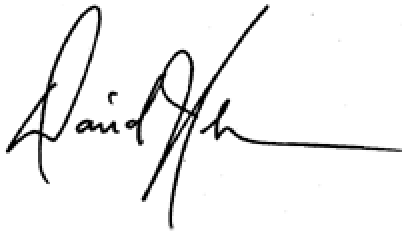
RAPPORT ANNUEL
2000 – 2001.

**L'HONORABLE DAVID YOUNG,
PROCUREUR GÉNÉRAL**

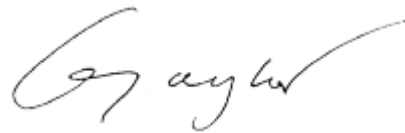
Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation à l'Assemblée législative, le rapport annuel de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation pour l'exercice 2000-2001.

Le tout respectueusement soumis,



David J. Johnson
Président
Commission des affaires municipales
de l'Ontario
Commission de négociation



Gail Taylor
Directrice générale
Commission des affaires municipales
de l'Ontario
Commission de négociation

Juillet 2002

Message du président

C'est la première fois que j'ai l'occasion de faire formellement le point des activités de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) et de la Commission de négociation (CN) depuis ma nomination comme président. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une année de travail a confirmé mon impression initiale de la CAMO et de la CN : les deux organismes travaillent avec acharnement au maintien de normes professionnelles élevées et au respect profond du devoir public.

Au cours de l'exercice financier dernier, l'ancien président et une vice-présidente de la Commission des Affaires Municipales de l'Ontario ont annoncé leur départ. Un président, une nouvelle vice-présidente et quatre nouveaux membres ont été nommés. Les membres qui ont quitté ont rempli leurs fonctions avec distinction et les nouveaux membres apportent des compétences et un niveau de dévouement exemplaires dont bénéficieront aussi bien la CAMO que la CN.

Au cours de l'exercice dernier, la CAMO a poursuivi ses efforts en vue de la fusion administrative entre la CAMO et la Commission de révision de l'évaluation foncière et la Commission de négociation, augmentant ainsi sa capacité administrative et de gestion de cas. La restructuration de la gestion de la CAMO, la division du personnel de la planification selon des critères géographiques, l'utilisation grandissante de conférences préparatoires à l'audience, le recours à la médiation dans les affaires qui s'y prêtent, et la surveillance continue des mesures de performance de la CAMO ont permis à la Commission des affaires municipales de l'Ontario de réduire encore davantage le délai d'inscription au rôle des nouvelles affaires et d'effectuer davantage de gestion des cas proactive, ce qui a souvent réussi à réduire la durée d'une audience.

La CAMO a poursuivi la mise en oeuvre de changements en réponse aux initiatives de réforme de l'organisme. Les Règles de pratique et de procédure de la CAMO ont été révisées en 2000 et, après un an d'application, leur efficacité semble confirmée.

Afin de maintenir un niveau élevé d'excellence, la CAMO s'est fait un point d'honneur d'offrir à chaque nouveau membre la formation et l'orientation nécessaires par le biais de son programme de mentorat. Le programme offre aux nouveaux membres une formation de base sur les pratiques administratives de la CAMO, un aperçu du cadre législatif applicable aux activités de la CAMO et l'occasion de collaborer avec des membres expérimentés dans différents types d'affaires. Tous les membres ont participé à des ateliers mensuels de formation organisés par le comité de l'éducation et à une séance de formation annuelle intensive de trois jours.

Pour mesurer l'efficacité de la CAMO et trouver des moyens d'améliorer ses services, plusieurs vice-présidents et moi-même avons rencontré des membres d'associations représentant divers groupes qui comparaissent devant la CAMO afin d'obtenir leurs commentaires. J'ai été ravi d'entendre à quel point ils sont satisfaits du calendrier d'inscription au rôle des dossiers et de délivrance des décisions, ainsi que de la méthode de gestion des cas de la Commission. Je félicite les membres de la CAMO et de la CN, ainsi que leur personnel, de leur contribution aux succès remportés tout au long de l'année.

David J. Johnson

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL

A APERÇU DE LA COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Objectif de la Commission

La Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) est un tribunal d'arbitrage indépendant qui entend des appels sur diverses affaires municipales et immobilières. La CAMO traite, entre autres, des questions suivantes : les plans officiels, les règlements de zonage, les plans de lotissement, les consentements et les dérogations mineures, l'indemnisation foncière, les redevances d'exploitation, les limites de quartier et les ressources en agrégats.

Histoire et compétence

La Commission des affaires municipales de l'Ontario est l'un des plus anciens tribunaux d'arbitrage de la province. Elle a été créée en 1987, lorsque l'Office of the Provincial Municipal Auditor a été établi afin de superviser la tenue des comptes par les municipalités. En 1906, l'Ontario Railway and Municipal Board est fondée, assumant la responsabilité additionnelle de la supervision du réseau de transport ferroviaire, alors en pleine expansion, à l'intérieur des municipalités et entre elles. En 1932, cette commission prend le nom de Commission des affaires municipales de l'Ontario. La plupart des compétences que détenait la Commission à cette époque lui ont été maintenues. Par la suite, ces compétences ont été considérablement élargies par voie législative.

La Commission tire aujourd'hui sa compétence de plus de 180 lois. Cependant, la plupart de ses activités découlent de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. À la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'évaluation foncière* résultant de l'adoption de la *Loi sur le financement équitable des municipalités*, la Commission de révision de l'évaluation foncière est devenue le seul tribunal d'arbitrage de la province pour les plaintes concernant l'évaluation foncière, à compter du 1^{er} janvier 1998. Ainsi, seules les plaintes entendues par la CRÉF avant cette date peuvent faire l'objet d'un appel à la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Le gouvernement a approuvé la fusion administrative de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, de la Commission de révision de l'évaluation foncière et de la Commission de négociation. C'est dans cette perspective que la restructuration de la CAMO a été entreprise, en vue d'augmenter la gestion des cas et la capacité administrative de la Commission.

Président/vice-présidente/membres de la Commission

À la fin de 2000-2001, on comptait 31 membres nommés à temps plein (par décret) à la Commission. À la suite d'un processus d'examen qui prévoit la possibilité d'un examen par le Comité permanent des organismes gouvernementaux (qui regroupe des représentants de tous les partis), le lieutenant-gouverneur nomme les membres pour un mandat de trois ans. Les membres représentent diverses professions : avocats, planificateurs, ingénieurs, comptables, économistes, agriculteurs, enseignants, professeurs, représentants élus au palier municipal et administrateurs municipaux. Le siège social de la Commission doit obligatoirement se trouver dans la cité de l'Ontario, mais de nombreux membres habitent à l'extérieur de la région de Toronto, comme par exemple à Sudbury, Kingston, Ottawa et le comté de Grey. Deux membres de la Commission sont bilingues. Les biographies des membres de la Commission figurent à la fin du présent rapport.

Au cours de l'exercice sur lequel porte le présent rapport, un président et une vice-présidente ont quitté la Commission, et un président, une vice-présidente et quatre membres à temps plein ont été nommés.

Président, vice-présidente et membres à temps plein nommés en 2000-2001 :

David J. Johnson, président
Jan de P. Seaborn, vice-présidente
John R. Aker, membre
Gregory C. P. Bishop, membre
Norman A. Crawford, membre
David J. Culham, membre

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Président, vice-présidents et membres conjointement nommés à la Commission de révision de l'évaluation foncière :

David J. Johnson, président
Susan Fish, vice-présidente
Marie Hubbard, vice-présidente
Robert D. M. Owen, vice-président
Jan de P. Seaborn, vice-présidente
Calvin A. Beach, membre
J. Robert Boxma, membre
Robert E. Drury, membre
Ronald J. Emo, membre
Donald R. Granger, membre
Gary A. Harron, membre
Narasim M. Katary, membre
Ted Yao, membre

Président et vice-présidente qui ont quitté la Commission en 2000-2001

Douglas S. Colbourne a pris sa retraite le 31 octobre 2000, après 32 ans de service à la Commission. Il a été président pendant quatre ans (de 1996 à 2000), premier vice-président depuis 1993, vice-président depuis 1977 et membre depuis 1968.

Diana L. Santo est entrée au Bureau du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et du Logement le 15 juin 2000. Elle était vice-présidente de la Commission depuis 1991 et membre depuis 1980.

Orientation des nouveaux membres

La CAMO attache toujours autant d'importance à la formation des nouveaux membres de la Commission. L'un des aspects principaux de cette formation est la nomination d'un membre expérimenté comme mentor d'un nouveau membre. La formation comprend un programme d'orientation, une présentation des lois applicables et une formation spécialisée portant sur le déroulement des audiences, les motions, les règles de soumission de la preuve et la rédaction des décisions. Les nouveaux membres sont assignés avec d'autres membres expérimentés à des audiences de complexité variable et portant sur différents domaines. Le manuel des membres a été mis à jour. Il porte sur les politiques et les procédures applicables à la Commission, les affaires administratives, la législation, le contentieux et les pratiques de médiation. De nombreux nouveaux membres

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

ont participé au cours de formation en arbitrage organisé par la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR).

Éducation continue

Le comité d'éducation continue a organisé des ateliers sur divers sujets, dont les modifications législatives, les récentes décisions judiciaires et tous les aspects de la tenue d'une audience et d'autres procédures.

La Commission soutient activement la SOAR, tant dans ses programmes de formation que dans la Conference of Ontario Boards and Agencies (COBA), qui se tient chaque année. Un certain nombre de membres de la Commission sont membres du Council of Canadian Administrative Tribunals (CCAT). Cette année, deux membres ont participé à la conférence annuelle de trois jours. De nombreux membres et employés du personnel ont siégé au comité exécutif de ces groupes.

B ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

Au cours de l'exercice financier, la Commission a reçu environ 1 360 cas, représentant 2 049 dossiers. Les dossiers connexes sont réunis sous un numéro de cas aux fins de la gestion des cas. Un cas peut comprendre un ou plusieurs dossiers, selon la nature des documents soumis. Pendant cette période, près de 1 430 cas ont été clos.

On a compté plus de 2 175 cas devant la Commission à la fin de la période de déclaration. Approximativement 30 % des cas sont réglés ou retirés avant la tenue d'une audience. Ce chiffre atteint 40 % lorsque les cas d'évaluation foncière déposés avant le 1^{er} janvier 1998 sont pris en compte. Ces résultats s'expliquent par les efforts de gestion que fournit la Commission.

La Commission a tenu plus de 2 800 audiences au cours de l'exercice, dont des conférences préparatoires à l'audience, des conférences téléphoniques, des audiences de motion et des audiences.

Consultation avec les intervenants

La Commission a poursuivi ses réunions régulières avec les intervenants afin de les informer des initiatives de la Commission et d'obtenir leurs opinions sur les besoins de nos clients. Au nombre des intervenants, mentionnons : le Barreau du Haut-Canada

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

(section municipale), l'Urban Development Institute, l'Association des municipalités de l'Ontario, les présidents régionaux, l'association des procureurs locaux et régionaux, la Fédération des municipalités du nord de l'Ontario, l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario, les représentants des services de planification régionale et de comté, l'Ontario Association of Committees of Adjustment and Consent Authorities, l'Association canadienne du droit de l'environnement, l'Ontario Municipal Administrators Association et l'Ontario Home Builders Association.

Les intervenants ont tous fait remarquer que le calendrier de confection des rôles d'audience et de gestion proactive des cas par le personnel de la CAMO s'était amélioré. Ils ont mentionné, comme un domaine qui pourrait faire l'objet d'une nouvelle directive de la Commission, les dispositions sur l'avis pour les appels au sujet desquels il n'y a eu ni décision du conseil ni rejet.

Gestion des cas

La Commission a tenté d'augmenter sa capacité de gestion des cas en mettant sur pied une nouvelle structure organisationnelle en avril 2000. Le chef de la gestion des cas et le chef de la planification des activités et de la gestion de l'information relèvent directement du directeur général. Le chef des audiences et deux chefs de la planification relèvent directement du chef de la gestion des cas. Cette nouvelle structure assure une meilleure productivité de la gestion des cas, en réduisant les questions en litige au minimum. Le délai entre la réception de nouveaux dossiers d'appels et l'audience s'en trouve ainsi diminué et il est plus facile d'évaluer avec précision la durée des audiences.

Grâce au recrutement des nouveaux chefs de la planification, la Commission a augmenté sa capacité de planifier, d'organiser, de coordonner et de gérer la charge de travail de la CAMO. Aux fins de la planification des activités de la CAMO, la province est divisée géographiquement en des équipes de l'Est et des équipes de l'Ouest. Chaque équipe est subdivisée en cinq régions. Cette répartition permet aux chefs de répartir plus facilement les nouveaux cas et de gérer efficacement la charge de travail générale. Les chefs de la planification conseillent les planificateurs et les adjoints en planification sur toute une gamme de questions municipales, législatives et de planification. Les tendances dans les domaines de la planification et de l'aménagement du territoire sont suivies, les mesures de la performance sont surveillées et les cas sont

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

examinés afin de réduire au minimum le temps de traitement. Pour assurer le bon fonctionnement des activités, les chefs de la planification attribuent les nouveaux dossiers au personnel de la planification professionnel selon les connaissances et l'expérience de chacun, la complexité des cas et les responsabilités et charges de travail, dans le but de rationaliser les cas et de faire des recommandations sur les processus appropriés de règlement des appels portés devant la Commission.

La Commission a lancé le programme d'activation des cas afin d'examiner les dossiers dormants ou inactifs qui remontaient à 1974. L'objectif du projet est de résoudre ces appels, soit en tenant une audience soit en les classant. Plus de 450 dossiers sont en cours d'examen. Un membre de la Commission ou un membre du personnel de la planification examine ces dossiers. À la suite de cet examen, les parties sont contactées et un plan d'action est mis au point.

Réforme de l'agence

Le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) a publié des lignes directrices à l'attention des agences, commissions et conseils en ce qui concerne l'élaboration de politiques régissant les ententes de nomination, le code de conduite, les questions de préjugés, les descriptions de poste des membres et les plaintes. Un comité réunissant des membres de la CAMO et de la CRÉF, sous la présidence de Susan Fish, première vice-présidente, a mis au point cette politique à l'attention des commissions.

Mesures de la performance

La Commission a établi des objectifs de performance afin de mesurer et d'améliorer son efficacité. Ces mesures ont été mises en oeuvre pour la première fois en 1999. Après la première année d'application, elles ont été réévaluées pour les années à venir.

Les mesures de la performance évaluent les calendriers suivis par la CAMO dans le traitement des appels, depuis le dépôt de l'appel jusqu'à la fin du processus d'audience et la délivrance de la décision. Les mesures de la performance couvrent trois aspects du processus d'appel :

1. Phase du traitement

Cet indicateur de la performance mesure le délai entre la date à laquelle l'appel est reçu par la CAMO jusqu'à la date où l'affaire est renvoyée à la division des audiences en vue

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

de l'inscription au rôle. On inclut dans ce délai le temps consacré à la création du dossier, à l'entrée de renseignements dans la base de données de la CAMO, à l'examen du dossier afin de s'assurer que l'appel satisfait aux exigences de soumission et à la discussion des questions en litige avec les parties en vue de déterminer le type et la durée de l'audience. Pour certains dossiers, une ou plusieurs parties peuvent demander de mettre le dossier de côté pour diverses raisons. Certains dossiers reçus par la CAMO peuvent être incomplets ou doivent être mis en suspens en attendant la décision d'un conseil municipal sur une demande qu'il conviendrait d'entendre en même temps que le dossier devant la CAMO. Chacun de ces facteurs peut influencer le temps qui est consacré à la phase de traitement. C'est pourquoi, certaines circonstances peuvent causer des retards indépendants de la volonté de la Commission.

La Commission a dépassé ses objectifs tant pour la catégorie des 60 jours que pour la catégorie des 120 jours, en 2000-2001. Il est important de maintenir un juste équilibre entre l'envoi des dossiers à la division des audiences dans les délais ciblés et le temps passé à la gestion des dossiers. Le prolongement de la phase de traitement peut parfois se traduire par des audiences plus brèves et la conclusion de règlements ou des retraits.

Traitement des causes

1999-2000		2000-2001	
Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
40 % dans un délai de 60 jours	64 %	65 % dans un délai de 60 jours	67 %
66 % dans un délai de 120 jours	75 %	75 % dans un délai de 120 jours	80 %

La Commission a élevé les cibles qu'elle s'était imposées au cours de l'exercice financier passé. Elle a amélioré son efficacité par rapport aux résultats obtenus l'exercice dernier.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

2. Phase de la confection des rôles d'audience

Le tableau ci-dessous indique le délai passé depuis la date de l'envoi de la demande d'audience à la division des audiences jusqu'à la date de la première partie de l'audience (par exemple, une conférence préparatoire ou une motion préliminaire). On inclut le temps passé au regroupement, sur le plan géographique, de la demande d'audience avec d'autres demandes d'audience, à l'établissement et à la confirmation du mode d'audition, et à la désignation du membre siégeant à l'audience. Cet indicateur de la performance prend également en compte le temps requis à la communication de l'avis d'audience, qui est de 35 jours dans la plupart des cas et de 60 jours dans d'autres cas (par exemple, pour des modifications au plan officiel).

La Commission a élevé les cibles par rapport à l'exercice dernier et a maintenu des résultats uniformes qui dépassent les attentes établies.

Confection des rôles d'audience

1999-2000		2000-2001	
Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
70 % dans un délai de 90 jours	87 %	85 % dans un délai de 90 jours	88 %
80 % dans un délai de 120 jours	95 %	95 % dans un délai de 120 jours	95 %

3. Phase de décision

Cette période commence une fois que l'audience est terminée. Elle mesure le temps que prend le membre siégeant pour rendre sa décision, préparer les motifs écrits et délivrer la décision.

La Commission a réussi à augmenter considérablement le nombre de décisions rendues dans un délai de 30 jours et dans un délai de 90 jours. Il ressort que 78 pour cent des décisions sont rendues dans les 30 jours qui suivent l'audience, soit une augmentation de 10 pour cent par rapport aux résultats de l'exercice dernier.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Délivrance des décisions

1999-2000		2000-2001	
Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
80 % dans un délai de 30 jours	68 %	80 % dans un délai de 30 jours	78 %
90 % dans un délai de 90 jours	88 %	90 % dans un délai de 90 jours	94 %

La Commission s'est fixée pour priorité principale la délivrance de décisions bien motivées. Le temps que prend un membre pour rendre sa décision dépend de la durée de l'audience, de la quantité de preuves, du nombre de témoins et de la complexité de l'appel. La durée des audiences varie d'un dossier à l'autre et dépend de la complexité des questions en litige, ainsi que du nombre de parties, de participants et de témoins.

Règles de pratique et de procédure

La Commission a publié une nouvelle série complète de règles et de procédures en septembre 2000 sous le titre *Règles de pratique et de procédure de la Commission des affaires municipales de l'Ontario*. L'objectif de la Commission était de regrouper ses règles et procédures dans un seul document facile à lire et aisément accessible pour les intervenants et les clients. Ce document figure sur le site Web de la Commission à www.omb.gov.on.ca.

Les *Règles de pratique et de procédure* comprennent des procédures applicables aux conférences préparatoires à l'audience, aux motions, aux ajournements, à la médiation, à l'attribution des dépens, à la signification des documents par télécopieur, à la préparation des pièces en vue de l'audience, au processus de réexamen de la Commission, ainsi que des règles pour les affaires découlant de la *Loi sur l'évaluation foncière*, de la *Loi sur l'expropriation* et de la *Charte des droits environnementaux*.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Initiatives de règlement des différends à l'amiable

Conférences préparatoires à l'audience

En raison de la complexité grandissante des affaires portées devant elle, la Commission recourt de plus en plus aux conférences préparatoires à l'audience. Ces conférences sont utilisées pour identifier les parties et les participants à une instance, déterminer les questions en litige en vue d'un règlement total ou partiel du conflit, établir les témoins potentiels et déterminer, s'il le faut, une date et un endroit pour l'audience. Lors de la conférence préparatoire à l'audience, la médiation peut également être envisagée comme un moyen de réduire ou de régler les différends. La Commission peut aussi rendre une ordonnance procédurale, contenant des instructions pour le dépôt préliminaire des listes de témoins, les déclarations et les rapports des experts, ainsi que pour les réunions avec les experts et la divulgation, au besoin.

Médiation

La Commission accorde toujours autant d'importance à la médiation en tant qu'outil de gestion des cas. Dans le cadre des activités de gestion des dossiers, les urbanistes et urbanistes adjoints de la Commission appellent les parties pour les encourager à recourir à la médiation. Bien que la médiation ne soit pas obligatoire, il est établi qu'elle réduit la durée des audiences et qu'elle a même résolu certaines affaires complexes avant la tenue d'une audience complète. La médiation peut baisser les coûts. Le nombre de questions en litige peut être réduit et les questions non résolues peuvent souvent être réglées par une conférence téléphonique ou une audience beaucoup plus brève.

Les dispositions en vue d'une médiation sont souvent prises avant l'inscription au rôle de l'affaire, à la demande des parties. Les membres demandent aussi la médiation lorsqu'une date d'audience a été fixée. Même en cours d'audience, un membre peut tenter un règlement, ou demander à un autre membre de tenir une séance de médiation lorsque le règlement de cette manière ne semble pas possible.

De nouveau cette année, un nombre plus élevé de membres de la Commission ont perfectionné leurs compétences de médiation. Comme indiqué plus haut, les nouvelles *Règles de pratique et de procédure* de la CAMO contiennent une section sur la médiation.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Technologie de l'information

La Commission continue de peaufiner les capacités du Système intégré de gestion des cas.

Le logiciel du système suit les dossiers, analyse les charges de travail et utilise les calendriers pour permettre la mesure et la surveillance de chaque étape dans le processus de gestion des cas. Le Système de gestion des cas fournit des renseignements essentiels, tels que des rapports sur l'état des cas et d'autres statistiques utiles au président et à l'équipe de gestion pour leur permettre d'atteindre les cibles de performance et de répondre aux problèmes locaux avec rapidité et efficacité. Opérationnel depuis 1998, le système fournit maintenant des statistiques pour plusieurs années.

Le réseau informatique de la Commission est également pourvu d'une capacité à distance, de sorte que les membres peuvent récupérer des dossiers électroniques n'importe où dans la province, et transmettre leurs décisions au siège social de la CAMO, où elles sont formatées, imprimées et publiées.

Le site Web de la CAMO, à www.omb.gov.on.ca, a été amélioré pour permettre un accès électronique aux décisions. Le site est mis à jour chaque semaine. Toutes les décisions rendues depuis le 1^{er} janvier 2001 existent en format Adobe PDF. La recherche des décisions peut se faire par mot clé et les décisions peuvent ensuite être imprimées. Une section Communications a été ajoutée au site Web de la Commission afin d'améliorer la communication avec nos intervenants.

Le site contient des renseignements de base sur la Commission : un Guide de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, les Règles de pratique et de procédure (septembre 2000), la législation attribuant les compétences de la Commission, les personnes-ressources de la Commission, des questions fréquentes, le processus à suivre pour obtenir une copie d'une décision ou d'une ordonnance, d'autres ressources Internet et un moyen de communiquer ses observations.

Gestion des cas : appels en matière d'évaluation foncière

Comme indiqué plus haut, la *Loi sur l'évaluation foncière* a été modifiée en 1997 afin d'éliminer le droit de faire appel d'une décision de la Commission de révision de l'évaluation foncière devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario. Cependant, toute cause entendue par la Commission de révision de l'évaluation foncière avant le 1^{er} janvier 1998 peut faire l'objet d'un appel devant la CAMO.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

À la fin de l'année, il restait à la Commission une charge de travail de 541 cas, contre 637 dans le rapport annuel de l'exercice passé. En décembre 2000, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre un appel d'une décision de la Cour d'appel pour l'Ontario dans la cause *Slough Estates Canada Ltd. c. Ontario (Commissaire régional à l'évaluation, région n° 15)* (2000), 48 O.R. (3d) 84. Cette décision a permis à la Commission de poursuivre la majorité des appels en matière d'évaluation foncière qui avaient été mis en suspens en attendant la décision de la Cour. La vice-présidente Marilyn F. V. Eger continue de superviser la charge de travail en évaluation foncière.

La Commission a également constaté que la plupart des affaires en cours se réglaient avant la tenue d'une audience. Une fois la cause inscrite au rôle, les parties sont souvent plus motivées à arriver entre elles à un règlement des questions en litige.

Fusion de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) et de la Commission de négociation (CN)

En 1997, le Groupe d'étude Wood sur les organismes, conseils et commissions a recommandé la fusion de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, de la Commission de révision de l'évaluation foncière et de la Commission de négociation.

À ce jour, le gouvernement est en faveur de la fusion au palier administratif. Le processus a démarré en 1998, lorsque les trois tribunaux ont commencé à partager leadership, ressources et meilleures pratiques. Depuis janvier 1998, le président de la CAMO est conjointement nommé comme président de la CRÉF et de la CN. Pendant le mandat concerné par le présent rapport, la première vice-présidente, les trois vice-présidents et les huit membres ont été conjointement nommés à la CRÉF. Un directeur général conjoint de la CAMO et de la CRÉF a été nommé en janvier 1999. Les commissions partagent également deux avocats.

Un pas vers la fusion a été franchi lorsque la CAMO et la CN ont été transférées au même ministère que la CRÉF, le ministère du Procureur général. Avant le 1^{er} novembre 2000, la CAMO et la CN relevaient du ministère des Affaires municipales et du Logement.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS

EXERCICE FINANCIER

Demandes, appels ou renvois reçus par type		1998 - 1999		1999 - 2000		2000 - 2001	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1	Dérogations mineures	575	27 %	595	28 %	568	28 %
2	Consentements	358	17 %	357	17 %	385	19 %
3	Règlements de zonage	291	13 %	306	15 %	309	15 %
4	Plans officiels	241	11 %	227	11 %	264	13 %
5	Refus de zonage ou inaction	184	9 %	188	9 %	209	10 %
	Structure municipale (y compris plans d'emplacement)	95	4 %	115	5 %	114	6 %
7	Plans de lotissement	99	5 %	89	4 %	99	5 %
8	d'exploitation	8	0 %	176	8 %	43	2 %
9	Indemnisation foncière	32	1 %	31	1 %	37	2 %
	Dépenses d'immobilisation	12	1 %	15	1 %	16	1 %
	Audiences fusionnées	3	0 %	3	0 %	5	0 %
12		266	12 %	2	0 %	0	0 %
	TOTAL	2 164	100 %	2 104	100 %*	2 049	100 %*

*Le total n'atteint pas 100 pour cent à cause des arrondissements.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

C. SOMMAIRE FINANCIER

Recettes

En vertu de la compétence conférée à l'article 100 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, des droits de dépôt ont été établis pour chaque demande, appel ou renvoi. Les droits de base standard pour un appel ou un renvoi indépendant s'élèvent à 125 \$. Les recettes obtenues aux termes de l'article 99 de la loi sont déclarées sous la rubrique « Divers ». Il peut s'agir notamment de frais de publications, de copies de documents, de cartes ou de plans, et de tous les certificats délivrés en vertu de la loi. Les droits perçus par la Commission sont remis au ministre des Finances.

Droits perçus

EXERCICE FINANCIER

DEMANDE, APPEL OU DROITS DE RENOUVELLEMENT	1998 – 1999	1999 – 2000	2000 – 2001
Dépenses d'immobilisation	1 375 \$	1 500 \$	1 750 \$
Affaires liées à la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i>	263 397 \$	264 439,25	264 995 \$
Redevances d'exploitation	1 125 \$	39 500 \$	7 500 \$
Appels en matière d'évaluation foncière*	26 809 \$	505 \$	250 \$
Divers	3 171,50	3 124 \$	7 374,50
TOTAL	295 877,50 \$	309 068,25 \$	281 869,50 \$

* À la suite d'une modification de la loi, la Commission de révision de l'évaluation foncière a compétence exclusive pour entendre les appels en matière d'évaluation foncière.

Source : Comptes publics

La *Loi sur le financement équitable des municipalités* prévoit un nouveau processus de règlement des litiges au palier local pour les contribuables qui souhaitent contester leur évaluation foncière ou classification foncière. La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) est établie comme l'arbitre exclusif de tout appel en matière d'évaluation foncière qui en résulterait.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Le 1^{er} janvier 1998, le droit d'interjeter appel à la Commission des affaires municipales de l'Ontario des décisions de la Commission de révision de l'évaluation foncière a été aboli (sauf pour les appels interjetés avant le 1^{er} janvier 1998). Cette règle élimine pratiquement le dépôt de demandes en matière d'évaluation foncière devant la CAMO, et les recettes y afférentes.

Attribution

Le budget de la Commission des affaires municipales de l'Ontario est attribué en fonction des estimations du ministère des Affaires municipales et du Logement pour chaque exercice financier.

Dépenses Réelles

COMPTE	EXERCICE FINANCIER		
	1998 - 1999	1999 - 2000	2000 - 2001
Salaire et rémunération	4 531 179 \$	4 448 583 \$	4 405 245 \$
Avantages sociaux des employés	815 353 \$	869 459 \$	843 468 \$
Transport et communications	648 519 \$	644 862 \$	687 188 \$
Services	710 420 \$	684 369 \$	812 973 \$
Fournitures et matériel	108 478 \$	118 837 \$	135 249 \$
Paiements de transfert	s.o.	s.o.	s.o.
	6 813 949 \$	6 766 110 \$	6 884 123 \$

Source : Comptes de fin d'année de la CAMO

COMMISSION DE NÉGOCIATION

A APERÇU DE LA COMMISSION DE NÉGOCIATION

Objectif de la Commission

La Commission de négociation (CN) est un tribunal informel qui négocie des règlements d'indemnisation dans des cas d'expropriation. La CN n'entre en jeu que si les autres moyens de règlement des questions en litige ont échoué. Les réunions entre les parties expropriées et les représentants des autorités sont organisées dans tout l'Ontario, sans aucun frais pour les parties. La Commission examine tous les documents écrits produits par les parties ainsi que leurs observations.

En recourant à la médiation, la Commission tente de rapprocher les parties pour arriver à une entente sur l'indemnisation appropriée selon les circonstances. Ne détenant pas le pouvoir d'imposer un règlement, la Commission rend un avis sur la manière de conclure une entente d'indemnisation juste, lorsqu'elle détient suffisamment de renseignements. En vertu du sous-paragraphe 27 (5) de la *Loi sur l'expropriation*, les membres de la CN doivent visiter le bien-fonds en cause avant ou pendant l'audience. Par le biais de ses médiateurs, la CN a réussi à atteindre un taux élevé de règlement des affaires portées devant elle. Si aucun règlement n'est conclu, les parties ont la possibilité d'interjeter appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Histoire et compétence

La Commission de négociation a été créée en vertu de l'*Expropriations Procedures Act 1962/63*. Cette loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1964, faisait suite à l'une des recommandations contenues dans le rapport du comité spécial sur l'expropriation foncière.

À la suite d'études ultérieures sur l'indemnisation et les procédures connexes, dont les rapports de la Commission de réforme du droit de l'Ontario, la *Loi sur l'expropriation* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1970. Cette loi établissait l'Office d'indemnisation foncière, remplaçant les diverses autorités d'arbitrage existantes par un seul tribunal qui détient la capacité de prendre des décisions uniformes. Récemment, la Commission des affaires municipales de l'Ontario s'est vu transférer les fonctions de l'Office d'indemnisation foncière.

Ventilation mensuelle – 1^{er} avril 2000 – 31 mars 2001

	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	TOTAL
Demandes reçues	0	4	2	3	3	3	0	3	0	0	2	2	22
Réunions tenues	2	1	1	2	1	3	5	3	2	1	1	2	24

COMMISSION DE NÉGIOTIATION

Rapport d'activités – 1^{er} avril 2000 – 31 mars 2001

PARTIE EXPROPRIANT	NOMBRE DE DEMANDES
La Corporation de la cité de London	1
Le ministère des Transports	9
La Corporation de la cité de Nanticoke	2
La municipalité de Hamilton-Wentworth	1
Le canton de Glengarry Sud	1
La cité de Barrie	1
Le Catholic District School Board of Eastern Ontario	1
La municipalité de Clarington	1
Le comté de Hastings	1
La cité de Windsor	1
La ville de Flamborough Ouest	1
La ville de La Salle	1
La cité de Toronto	1
TOTAL	22

B. SOMMAIRE FINANCIER

Attribution

Le budget de la Commission de négociation est attribué en fonction des estimations du ministère des Affaires municipales et du Logement pour chaque exercice financier.

Dépenses Réelles

COMPTE	EXERCICES FINANCIERS		
	1998 – 1999	1999 - 2000	2000 - 2001
rémunération	24 609 \$	24 052 \$	18 032 \$
Avantages sociaux des employés	14 355 \$	5 750 \$	3 022 \$
communications	10 538 \$	7 095 \$	9 202 \$
	18 404 \$	14 310 \$	15 200 \$
matériel	1 879 \$	2 992 \$	982 \$
Paiements de transfert	s.o.	s.o.	s.o.
	69 785 \$	54 199 \$	46 438 \$

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

PRÉSIDENT/VICE-PRÉSIDENTS/MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2000 - 2001

PRÉSIDENTS

DATE DE NOMINATION

JOHNSON, David J.**

15 novembre 2000

*COLBOURNE, Douglas S.**

3 septembre 1968

Vice-président

1^{er} juin 1977

Premier vice-président

1^{er} novembre 1993

Président

1^{er} novembre 1996 - 31 octobre 2000

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

FISH, Susan**

26 septembre 1994

Première vice-présidente

1^{er} novembre 1996

VICE-PRÉSIDENTS

EGER, Marilyn F.

6 août 1991

Vice-présidente

8 septembre 1994

HUBBARD, Marie**

10 décembre 1997

Vice-présidente

10 décembre 2000

O'BRIEN, James

1^{er} janvier 1997

Vice-président

5 septembre 2000

OWEN, Robert D. M.**

4 janvier 1983

Vice-président

27 août 1992

*SANTO, Diana L.

10 mars 1980

Vice-présidente

6 juin 1991 - 15 juin 2000

SEABORN, Jan de P.**

31 mai 2000

Vice-présidente

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

<u>MEMBRES</u>	<u>DATE DE NOMINATION</u>
AKER, John R.	10 mai 2000
BEACH, Calvin A.**	2 mars 1992
BECCAREA, Robert A.	21 octobre 1998
BISHOP, Gregory C. P.	18 septembre 2000
BOXMA, J. Robert**	1 ^{er} janvier 1997
CRAWFORD, Norman A.	1 ^{er} août 2000
CULHAM, David J.	24 mai 2000
DALY, Gregory J.	21 octobre 1998
DRURY, Robert E.**	29 avril 1999
EMO, Ronald J.**	5 février 1997
GRANGER, Donald R.**	3 novembre 1997
HARRON, Gary A.**	1 ^{er} décembre 1982
JACKSON, Norman C.	6 octobre 1997
KATARY, Narasim M.**	1 ^{er} août 1989
KRUSHELNICKI, Bruce W.	6 août 1991
LEE, S. Wilson	1 ^{er} juillet 1988
MAKUCH, Richard G. M.	18 novembre 1998
McLOUGHLIN, Brian W.	1 ^{er} janvier 1984
MILLS, James R.	10 mai 1982
ROGERS, Susan D.	8 septembre 1997
ROSENBERG, Morley A., Q.C.	3 janvier 1983
WATTY, W. R. Franklin	1 ^{er} août 1989
WYGER, Penny L.	25 novembre 1998
YAO, Ted**	3 juillet 1989

*Membres qui ont quitté la CAMO

Nommé conjointement à la CRÉF **

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

BIOGRAPHIES DES MEMBRES

John R. Aker a été nommé à la Commission des affaires municipales de l'Ontario le 10 mai 2000. Il détient un diplôme en commerce de l'Université Queen. Il a été conseiller municipal d'Oshawa et conseiller régional de Durham pendant plus de 20 ans. Il a également rempli les fonctions de président des travaux publics dans la région de Durham et de membre du comité de planification de la cité d'Oshawa, pendant plusieurs années. Avant d'être nommé à la Commission, il était président de Schofield-Aker Insurance à Oshawa.

Calvin A. Beach a été nommé à la Commission le 2 mars 1992. Ingénieur professionnel, son expérience s'étend à la conception et la gestion de projets d'ingénierie dans les secteurs civil et municipal au Royaume-Uni et au Canada. Avant d'être nommé à la Commission, M. Beach était associé du IBI Group.

Robert A. Beccarea a été nommé à la Commission le 21 octobre 1998. Avocat depuis 1972, il est diplômé de l'Université de Western Ontario. M. Beccarea a été conseiller municipal de la cité de London pendant neuf ans et président de son comité de planification. Avant d'être nommé à la Commission, il travaillait pour le cabinet d'avocats Siskind Cromarty Ivey & Dowler à London, se spécialisant dans le droit municipal et le droit du travail.

Gregory C. P. Bishop est entré à la Commission le 18 septembre 2000. Diplômé de l'Université du Nouveau-Brunswick, il est devenu ingénieur professionnel en 1982 et arpenteur-géomètre en Ontario en 1986, travaillant pendant de nombreuses années dans les régions rurales de l'Ontario. En 1997, il se lance dans le domaine de l'assurance et de la planification financière. Pendant cinq ans, il remplit les fonctions de membre et de président de la société communautaire et de logement locale.

J. Robert Boxma a été nommé à la Commission le 1^{er} janvier 1997. Il a travaillé comme avocat dans le cabinet Smith, Lyons de Toronto, se spécialisant pendant de nombreuses années dans les domaines du droit municipal et de la planification. Il a souvent plaidé devant la Commission des évaluations environnementales. Il possède une maîtrise en droit de la London School of Economics and Political Science.

Norman A. Crawford a été nommé à la Commission le 1^{er} août 2000. Avocat depuis 1972, il est diplômé d'Osgoode Hall Law School et a exercé le droit dans le secteur public et dans le secteur privé. Avant d'être nommé à la Commission, il travaillait dans un cabinet général à Kitchener (Ontario).

David J. Culham a été nommé à la Commission le 24 mai 2000. Il a été conseiller municipal de la cité de Mississauga et de la région de Peel depuis leur création en 1974, présidant le comité de planification des deux entités à plusieurs reprises. Diplômé de l'Université de Western Ontario en 1967, il détient une maîtrise en géographie et planification.

Gregory J. Daly a été nommé à la Commission le 21 octobre 1998. Planificateur, il est diplômé de la Ryerson Polytechnic University. Il a par la suite exercé le droit dans les secteurs privé et public, dernièrement au poste de planificateur principal du cabinet d'avocats Weir & Foulds à Toronto, offrant des conseils au groupe du droit municipal et du droit environnemental.

Robert E. Drury a été nommé à la Commission le 29 avril 1999. Il possède une vaste expérience des domaines de l'agriculture, de l'hydrologie et des petites entreprises. M. Drury a été maire du canton d'Oro-Medonte pendant neuf ans et président du conseil de comté de Simcoe. Il a également siégé comme membre et président de divers comités de planification municipale.

Marilyn F.V. Eger a été nommée à la Commission le 6 août 1991 et est devenue vice-présidente le 8 septembre 1994. Elle travaillait auparavant comme planificatrice à la municipalité régionale de Peel et à l'Office de protection de la nature de Credit Valley. Elle détient une maîtrise en études environnementales de l'Université York.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Ronald J. Emo a été nommé à la Commission le 5 février 1997. Arpenteur-géomètre de l'Ontario et économiste de l'utilisation des terres de l'Ontario, il a travaillé à Collingwood pendant de nombreuses années. Il a siégé au conseil municipal de Collingwood pendant dix ans, dont huit à titre de maire. M. Emo a participé à plusieurs comités intermunicipaux, notamment dans le domaine de la gestion des déchets et du logement. Il possède un diplôme de géographie et de sciences politiques de l'Université Wilfrid Laurier.

Susan Fish a été nommée à la Commission des affaires municipales de l'Ontario le 1^{er} octobre 1994. Elle a obtenu le titre de première vice-présidente en 1996 et a été nommée conjointement comme vice-présidente de la Commission de révision de l'évaluation foncière en 1998. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique et est l'auteur d'un certain nombre d'études sur le logement, les transports, l'aménagement urbain et les structures et les finances municipales. Elle a enseigné le droit relatif aux municipalités et à l'aménagement urbain à l'Université York et à la faculté de droit de l'Université de Toronto. Elle a été directrice générale du *Bureau of Municipal Research*, conseillère municipale à Toronto, ministre des Affaires civiques et de la Culture et ministre de l'Environnement. Avant sa nomination, elle était directrice d'une société de communications et de planification stratégique.

Donald R. Granger a été nommé à la Commission le 3 novembre 1997. Il a été professeur de collège et coordonnateur du programme de planification et d'aménagement municipal (appelé maintenant planification urbaine et régionale/SIG) au Collège Mohawk, de 1978 à 1997. Il a également rempli des mandats d'adjoint au maire et de maire dans la ville de Flamborough, et de conseiller régional à Hamilton-Wentworth, de 1988 à 1994. M. Granger a été coprésident de l'assemblée constituante dans le cadre du système de gouvernement municipal à Hamilton-Wentworth, en 1995-1996. Il a été membre et président des Jardins botaniques royaux. Il est planificateur autorisé en Ontario et membre de la Society for Conflict Resolution in Ontario.

Gary A. Harron a été nommé à la Commission le 1^{er} décembre 1982. Il a été préfet du canton d'Amabel et président du conseil de comté du comté de Bruce. Diplômé de l'Université de Guelph, il possède une très riche expérience en agriculture.

Marie Hubbard a été nommée à la Commission le 10 décembre 1997 et est devenue vice-présidente en 2000. Elle a conjointement été nommée comme vice-présidente de la Commission de révision de l'évaluation foncière en décembre 2000. Elle a été maire de la ville de Newcastle et présidente du comité de planification de la région de Durham.

Norman C. Jackson a été nommé à la Commission le 26 octobre 1997. Il a été avocat de la ville pour la cité de Kingston pendant 20 ans et avocat à la cité d'Ottawa. Il a souvent plaidé devant la Commission dans des affaires liées aux questions municipales et de planification.

David J. Johnson a été nommé président de la CAMO, de la CRÉF et de la CN le 15 novembre 2000. Auparavant, il était président et directeur général de la Toronto General and Western Hospital Foundation. Il a rempli diverses fonctions dont celles de : député du parlement provincial pour la circonscription de Don Mills, ministre de l'Éducation et de la Formation, leader parlementaire du gouvernement, ministre de la Santé, président du Conseil de gestion du gouvernement, porte-parole de l'opposition pour le portefeuille des Finances et porte-parole de l'opposition pour le portefeuille des Affaires municipales. Il a également été maire d'East York pendant dix ans. Il possède un baccalauréat en sciences de l'Université McMaster et une maîtrise en mathématiques de l'Université de Waterloo.

Narasim M. Katary a été nommé à la Commission le 1^{er} août 1989. Sa formation s'étend à l'ingénierie, la planification urbaine et l'économie régionale. Avant d'entrer à la Commission, il a dirigé la planification à long terme de la Municipalité régionale de Sudbury.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Bruce W. Krushelnicki a été nommé à la Commission des affaires municipales de l'Ontario le 6 août 1991. Ancien professeur agrégé et directeur de l'Institute of Urban and Environmental Studies de l'Université Brock où il a enseigné pendant 12 ans, D^r Krushelnicki a fait ses études à l'école de planification urbaine et régionale de l'Université Queen et de l'Université de Waterloo.

S. Wilson Lee a été nommé à la Commission le 1^{er} juillet 1988. Il a rempli les fonctions de sous-procureur régional de la Municipalité régionale de Peel pendant dix ans, et auparavant de sous-procureur régional de la Municipalité régionale de Sudbury.

Richard G. M. Makuch a été nommé à la Commission le 22 novembre 1998. Avocat de la ville pour la cité de Gloucester, il a été conseiller juridique de deux tribunaux fédéraux importants. Il a souvent plaidé devant la Commission, ainsi que devant la Cour d'appel fédérale et les cours de l'Ontario.

Brian W. McLoughlin a été nommé à la Commission le 1^{er} janvier 1984. Avant sa nomination, il était sous-procureur général adjoint – administration des tribunaux. Après avoir obtenu son diplôme de comptable agréé en 1961, il a travaillé chez Touche and Company, puis il est entré au ministère du Procureur général.

James R. Mills a été nommé à la Commission le 10 mai 1982. Ayant une formation en ventes et gestion, il a dirigé sa propre compagnie d'assurance pendant des années avant d'entrer à la CAMO. Il a été conseiller à Muskoka Lakes et président de nombreux groupes de contribuables. M. Mills a également été membre et vice-président du Toronto Committee of Adjustment pendant neuf ans.

James L. O'Brien a été nommé à la Commission le 1^{er} janvier 1997 et est devenu vice-président en 2000. Avocat, il possède une vaste expérience des questions municipales et de la planification, tant dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton que dans la cité d'Ottawa. Il a souvent plaidé devant la Commission.

Robert D. M. Owen a été nommé à la Commission des affaires municipales de l'Ontario en 1983. Il est devenu vice-président de la CAMO en 1992 et a été nommé conjointement vice-président de la Commission de révision de l'évaluation foncière en 1998. M. Owen est vice-président du conseil des gouverneurs de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR) et membre du Council of Canadian Administrative Tribunals (CCAT). Diplômé de la faculté de droit de l'Université Queen, il a été admis au barreau de l'Ontario en 1970. Avant sa nomination à la CAMO, il a travaillé dans une étude d'avocats à Orillia, puis à Toronto.

Susan D. Rogers a été nommée à la Commission le 8 septembre 1997. Elle a travaillé comme avocate dans le cabinet Goodman and Carr à Toronto. Auparavant, elle occupait le poste de procureur au service juridique de la Municipalité régionale de Halton et a dirigé le processus d'évaluation environnementale des décharges de Halton. M^{me} Rogers s'est spécialisée dans le domaine du droit municipal, du droit environnemental et du droit de la planification. Elle a souvent plaidé devant la Commission.

Morley A. Rosenberg a été nommé à la Commission en 1983. Avocat et ancien maire de Kitchener, il a été conseiller régional pour la région de Waterloo et membre du Grand River Conservation Authority.

Jan de P. Seaborn a été nommée conjointement vice-présidente de la Commission des affaires municipales de l'Ontario le 31 mai 2000. Avant sa nomination comme vice-présidente de la Commission de révision de l'évaluation foncière en mars 1998, elle était associée dans une étude de droit de Toronto, dans le service spécialisé dans la réglementation, la planification et l'environnement. Admise au barreau de l'Ontario en 1983, elle a plaidé à plusieurs reprises devant la Commission des évaluations environnementales, la Commission mixte, la Commission des affaires municipales de l'Ontario, de même que devant des tribunaux de réglementation fédéraux.

W. R. Franklin Watty a été nommé à la Commission en août 1989. Avant sa nomination, il était directeur de la planification à la Municipalité régionale de Waterloo.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Penny L. Wyger a été nommée à la Commission le 25 novembre 1998. Avocate spécialisée dans le droit municipal, elle possède une maîtrise en administration publique. Elle a été directrice du droit de la planification et de l'aménagement du territoire à la cité de Scarborough et directrice du service juridique de la ville de Pickering. Elle a souvent plaidé devant la Commission.

Ted Yao a été nommé à la Commission le 3 juillet 1989. Il a rempli les fonctions d'avocat de la ville pour les cités de Toronto, Mississauga et Oshawa. Il a également été planificateur urbain à la Commission de la capitale nationale à Ottawa. Avant sa nomination, M. Yao a plaidé dans des actions civiles devant tous les tribunaux en Ontario. Il a souvent plaidé devant la Commission.

COMMISSION DE NÉGIATION

MEMBRES

DATE DE NOMINATION

SWAYZE, G.W.	30 juin 1976
MOWAT, W.J.	20 décembre 1968
MILNE, J.E.	1 ^{er} novembre 2000

BIOGRAPHIES DES MEMBRES

John E. Milne, membre récemment nommé à temps partiel à la Commission de révision de l'évaluation foncière, a été nommé à la Commission de négociation le 1^{er} novembre 2000. Fort d'une remarquable carrière en évaluation immobilière et planification, il est membre de l'American Institute of Real Estate Appraisers (MAI) et de l'Institut canadien des évaluateurs (AACI). Il a également été associé à Chambers and Company of Hamilton Real Estate Brokers, conférencier, conseiller et sous-préfet de la ville d'Ancaster.

Warren Mowat est membre fondateur à temps partiel de la Commission de négociation, à laquelle il a été nommé en 1968. M. Mowat a été agent immobilier et maire de la ville de Whitby.

Gordon W. Swayze a été nommé membre à temps partiel de la Commission de négociation le 30 juin 1976. Nommé président le 5 mai 1982, il a occupé ces fonctions jusqu'au 1^{er} avril 1998. Il a ensuite repris son poste de membre à temps partiel. Membre de l'American Institute of Real Estate Appraisers (MAI) et de l'Institut canadien des évaluateurs (AACI), il possède également le titre d'économiste de l'utilisation des terres de l'Ontario. Avant sa nomination à la Commission de négociation, il était directeur de la division immobilière de la Compagnie National Trust. Il a ensuite fondé sa propre société de courtage immobilier et d'évaluation immobilière.

DES EXEMPLAIRES DU PRÉSENT
DOCUMENT PEUVENT ÊTRE OBTENUS
AUPRÈS DE :

Librairie de Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto M7A 1N8
Téléphone : 416-326-5300

Des copies peuvent être commandées par
Internet à <http://www.publications.gov.on.ca>.

De l'extérieur de Toronto, sauf Ottawa,
composez le 1-800-668-9938.
À Ottawa, composez le (613) 238-3630 ou,
sans frais le 1-800-268-8758.

Un service téléphonique est prévu pour les
malentendants, gratuit en Ontario, au
1 800 268-7095

Available in English : Annual Report 2000-2001
(ISSN 1703-2822)

Pour une copie électronique du document,
visitez le site Web de la Commission des
affaires municipales de l'Ontario à
<http://www.omb.gov.on.ca>.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISSN 1703-2849

